

**DEPARTEMENT**  
*Alpes-de-Haute-Provence*

*Communauté d'Agglomération*  
**PROVENCE ALPES**  
**AGGLOMERATION**

**EXTRAIT**  
**DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL**  
**D'AGGLOMERATION**

L'an deux mille dix-neuf et le quatre du mois de décembre à dix-sept heures trente, le conseil d'agglomération Provence Alpes Agglomération, régulièrement convoqué le vingt-six du mois de novembre 2019, s'est réuni dans la salle des fêtes à CHATEAU-ARNOUX-SAINT-AUBAN, sous la présidence de Madame Patricia GRANET BRUNELLO

**Année 2019**  
**Séance du 4 décembre 2019**

**N°02**

**Objet : Désignation des membres siégeant au conseil d'exploitation des régies d'eau et assainissement à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2020**

**Est nommé secrétaire de séance : BERTRAND Philippe**

**Etaient présents :**

ACCIAI Bruno, AILHAUD Régine, AUZET Eric, BAILLE Denis, BARBERO Christian, BARTOLINI Bernard, BARTOLINI Jean-Louis (jusqu'au rapport n° 53), BAUDOU MAUREL Marie Anne, BERTRAND Philippe, BLANC Michel, BLOT Michel, BREMOND Danièle, CAREL Serge, CASA Chantal (jusqu'au rapport n° 32), CAZERES Benoit, CHATARD Gilles (jusqu'au rapport n° 15), COMBE Gérard, DEORSOLA Jean Paul (jusqu'au rapport n° 38), DOMENGE Eliane, ESMIOL Gérard, FIAERT Claude, FIGUIERE Delphine, FONTAINE Sonia, GRANET BRUNELLO Patricia, HERMITTE Francis, ISOARD Roger, LE CORRE Thibaut, LEDEY Olivier, MALDONADO Jean Paul, MARTELLINI Patrick, MARTIN Emmanuelle, NICOLOSI Philip, OGGERO BAKRI Céline, ORSINI Philippe, PAUL Gilles, PAYAN Claude (jusqu'au rapport n° 37), POULEAU Philippe, PRIMITERRA Geneviève, REBOUL Childéric, REINAUDO Gilbert, SUZOR Pierre, TEYSSIER Bernard, THIEBLEMONT Martine, THONNATTE Lionel, VILLARD René, VILLARON Bruno, VIVOS Patrick, VOLLAIRE Nadine

**Etaient suppléés :**

AILLAUD Jean Pierre a donné pouvoir à MENS Jacques  
PIERRISNARD Jacqueline a donné pouvoir à CORTES Guy

**Etaient représentés :**

AILLAUD Sylvie a donné pouvoir à BARTOLINI Jean Louis  
AYMES Bernard a donné pouvoir à GRANET BRUNELLO Patricia  
BONNET Brigitte a donné pouvoir à AILHAUD Régine  
BONNET Martine a donné pouvoir à TEYSSIER Bernard  
BONZI Maryse a donné pouvoir à VIVOS Patrick  
CHATARD Gilles a donné pouvoir à CAZERES Benoit (à partir du rapport n° 16)  
COSSERAT Sandrine a donné pouvoir à MALDONADO Jean Paul  
DE VALCKENAERE Gilles a donné pouvoir à BAUDOU MAUREL Marie Anne  
JULIEN Jacques a donné pouvoir à BAILLE Patrick  
MAZAL Ambroise a donné pouvoir à ESMIOL Gérard  
PAUL Gérard a donné pouvoir à MARTELLINI Patrick  
TRABUC Nicolas a donné pouvoir à FIAERT Claude  
URQUIZAR Danièle a donné pouvoir à SUZOR Pierre

**Etaient excusés :**

AUBERT Serge	LEJOSNE Patrick
AUZET Guy	MAGAUD Marie Jos
BALIQUE François	MUNOZ MALDONADO Julien
BOURJAC Jean Marie,	PELESTOR Michel
BRUN Patricia	REINAUDO Patrick
EYMARD Max	ROCHAT Jacques
FERAUD Maryline	RONDEAU Daniel
FLORES Sylvain	SEVENIER Jean
GRAVIERE Remy	TONELLI Corinne

**REÇU EN PREFECTURE**

**Le 06/12/2019**

Application agréée E-Regime.com

**Monsieur Denis BAILLE, rapporteur, expose ce qui suit :**

La Communauté d'Agglomération Provence Alpes Agglomération exercera les compétences Eau et Assainissement au 1er janvier 2020 (loi NOTRÉ du 7 août 2015). En application des articles L. 1412-1, L. 2221-1, L. 2221-4 et L. 2221-14 du Code Général des Collectivités Territoriales, le conseil communautaire du 26 juin 2019 a décidé d'exploiter cette compétence sous forme d'une régie dotée de la seule autonomie financière.

Par délibération du 26 juin 2019, le conseil a décidé la création des régies eau et assainissement à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2020 et a approuvé leurs statuts.

L'article R 2225-1 du code général des collectivités territoriales prévoit que les membres du conseil d'exploitation des régies dotées de la seule autonomie financière sont désignés par le conseil communautaire sur proposition de la Présidente.

Conformément à l'article R2221-3 du code général des collectivités territoriales et à l'article 6 des statuts des deux régies, les régies seront administrées par le même conseil d'exploitation.

L'article 6 des statuts de ces régies prévoient que le conseil d'exploitation sera composé de 15 membres:

- 12 membres issus du conseil communautaire ;
- 3 membres issus d'associations représentant les usagers (consommateurs).

Afin que le conseil d'exploitation puisse être installé dès le début du mois de janvier 2020, il est proposé de désigner les membres ce jour.

Un appel à candidature a été lancé auprès des conseillers communautaires et des associations de consommateurs.

Vu les résultats de l'appel à candidature,

Madame la Présidente propose de désigner les membres suivants :

- les 12 membres issus du conseil communautaire :

Régine AILHAUD  
 Denis BAILLE  
 Gilles PAUL  
 Carole TOUSSAINT  
 Michel BLANC  
 Bruno VILLARON  
 Michel BLOT  
 Claude PAYAN  
 Gilbert REINAUDO  
 Gérard COMBE  
 Sandrine COSSERAT  
 Sonia FONTAINE

- les 3 membres issus des associations représentant les usagers (consommateurs):
- .....- AFOC : Marie-Claire DUCONGÉ
- UDAF : Michelle FRISON
- UFC Que choisir : Renée LEYDET

REÇU EN PRÉFECTURE

Le 06/12/2019

Application en ligne E-tout@fr.com

99\_DE-004-2019067437-20191204-02\_04122019

Les membres du conseil d'exploitation sont nommés à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2020 et pour la durée du mandat du conseil communautaire.

Le conseil d'exploitation sera renouvelé à chaque renouvellement du conseil communautaire.

Il vous est demandé d'approuver cette proposition.

**LE CONSEIL D'AGGLOMERATION**

**Après délibération**

**A la majorité pour 3 abstentions**

**Approuve les propositions présentées**

**Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.**

**Ont signé au registre des délibérations les membres présents.**

Pour extrait conforme  
La Présidente Patricia GRANET-BRUNELLO



RÉÇU EN PREFECTURE

Le 06/12/2019

Application accord: E-lemite.com

98\_DE-004-200067437-20181204-02\_04122019

